

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Nos engagements en matière de transition écologique et énergétique nous enjoignent de décarboner nos modes de vie et de production, comme ils appellent à la sobriété dans notre consommation d'énergie. L'actualité - marquée par le dérèglement climatique, les enjeux de souveraineté énergétique et la flambée des prix des carburants - vient encore conforter la nécessité de s'affranchir des énergies fossiles.

Cette transition ne peut avoir lieu sans investir massivement dans les énergies renouvelables. Et l'éolien, terrestre ou maritime, fait partie de la solution. S'il suscite un soutien majoritaire dans les sondages nationaux, une forte hostilité s'exprime toutefois dans les territoires. Résultats : peu de nouveaux projets voient le jour et la France prend du retard sur cette filière.

C'est dans ce contexte que le Premier Ministre nous a demandé de réfléchir aux conditions permettant de favoriser l'acceptabilité de ces projets.

Parmi les nombreuses propositions de l'avis, nous retiendrons trois axes qui nous semblent essentiels pour restaurer la confiance de la population.

Le premier est de permettre une véritable participation du public à chaque projet.

L'instruction des dossiers sur leur conformité face aux contraintes environnementales ou patrimoniales ne parvenant pas à lever les oppositions, il est important d'associer réellement les habitants au projet, en partageant avec eux et les élus locaux, des informations claires, complètes et transparentes sur la nature du projet, l'identité de ses intervenants et ses retombées pour le territoire.

Cela exige une véritable concertation, la plus large et la plus en amont possible, pour tenir compte des réalités locales, entendre les craintes et attentes des habitantes et des habitants, de tous les publics, et surtout prévoir la possibilité de faire évoluer le projet à la lueur du résultat de ces échanges. Ce sont bien de telles conditions de dialogue, de pédagogie et de sincérité qui permettront de légitimer le projet et de limiter les oppositions.

Il est à prévoir que certaines résistances subsisteront toutefois. Le développement de la médiation permettra de prévenir certains contentieux et la proposition de créer un médiateur ou une médiatrice de l'éolien est également une préconisation nécessaire.

Le deuxième axe que nous retenons, est la nécessité d'améliorer la lisibilité et la compréhension des objectifs de la transition énergétique, en révisant son pilotage.

L'Etat doit planifier le développement des ENR, dans le cadre d'un programme national d'aménagement du territoire, après débat au Parlement de la stratégie française Energie Climat. C'est une préconisation que notre groupe salue.

Il nous paraît aussi essentiel de faciliter la traduction concrète de ces orientations, en associant étroitement les élus et la population des territoires. C'est le sens de la proposition appelant à mener des concertations au niveau des intercommunalités ou des départements, pour définir, à partir d'un diagnostic partagé, les arbitrages à opérer notamment sur les sites propices d'implantation et sur les conditions à exiger des projets futurs.

Cela aurait le double mérite de favoriser l'appropriation locale des enjeux de la transition énergétique et d'accélérer la mise en œuvre des projets à venir.

Enfin, le troisième enjeu auquel notre groupe est sensible, c'est l'évaluation en amont, pour les territoires concernés, des retombées économiques qu'ils sont en droit d'attendre d'un projet.

Nous soutenons à cet égard, la recommandation d'exiger des porteurs de projets qu'ils consacrent une part minimale des coûts de leurs chantiers à des entreprises et à des emplois locaux. Il nous paraît également légitime de renforcer les retombées fiscales liées à l'exploitation des infrastructures, en faveur des communes qui en supportent le plus d'impacts.

Ces deux aspects seront également vecteurs d'acceptabilité de cette transition écologique et énergétique qui doit être choisie.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté cet avis sans réserve.